

CAPD Formation continue  
Compte rendu  
5 octobre 2018

La CAPD formation continue a eu lieu ce vendredi matin. Les élus du personnel ont vérifié l'ensemble des candidatures en utilisant les informations que les collègues nous avaient envoyées. Tous les collègues qui nous avaient laissé leurs coordonnées ont été prévenus individuellement.

**De nombreuses questions ont été posées à l'IA :**

**Evaluations nationales CP/CE1**

Sans revenir sur le fond des évaluations nationales, **le SE-UNSA interpelle le DASEN à propos des évaluations : les collègues ont fait remonter de nombreuses difficultés pour rentrer les résultats. Le crédit temps de 5h est insuffisant compte tenu des nombreux dysfonctionnements du serveur. De plus, ce crédit temps ne profite pas aux collègues dispensés d'APC. Le SE-UNSA demande donc que ces collègues puissent récupérer ces heures sur des heures d'animations pédagogiques.**

Réponse du DASEN : les services du rectorat vont faire augmenter le potentiel de connexions pour éviter les bugs et que la clôture du serveur sera repoussée au 12 octobre, le problème étant académique et pas uniquement départemental. En revanche, il n'y aura aucune autre mesure prise pour octroyer du temps aux collègues, en dehors de la déduction de 5h d'APC. Concernant les collègues déchargés d'APC, l'administration propose que ce soit le collègue effectuant la décharge du directeur qui saisisse les résultats et bénéficie, de fait de l'allègement de service.

**Pour le SE-Unsa, cette réponse est inacceptable et nie ce qui se passe sur le terrain...**

Parallèlement, au niveau national, le SE-Unsa interpelle de nouveau le ministère pour demander du temps supplémentaire. [Voir l'analyse du SE-Unsa et le courrier adressé au Ministre](#)

**AESH :**

**Le SE-UNSA demande un état des lieux concernant la situation des AESH en Savoie. Pour le SE-Unsa la rentrée a été catastrophique et de nombreuses écoles se sont trouvées et se trouvent encore en situation compliquée...**

Réponse du DASEN : il reconnaît « un décalage entre la notification et la présence d'AESH » pour plusieurs raisons :

-D'abord, à cause du mode de recrutement des AESH.

Petite précision : les AESH sont recrutés selon 3 types de contrats :

### **Section de Savoie**

- L'IA-DASEN est employeur pour les CDI (185 supports, pas tous utilisés)
- Les établissements scolaires sont employeurs (74 supports, tous utilisés) pour des AESH mutualisés. Leur paye est gérée par le lycée Vaucanson à Grenoble
- Les personnels en parcours emplois-compétences (ex CUI) : 182 supports, qui ont vocation à être déprécarisés vers le 1<sup>er</sup> ou le 2<sup>ème</sup> profil. Ils sont gérés par le lycée Monge.

En effet, le recrutement d'une partie des AESH est effectué par les EPLE (collège de secteur), qui, pour certains, n'ont pas fait passer en conseil d'Administration le nombre d'AESH qui pouvaient être recrutés. Au niveau académique, l'administration a demandé à ces établissements de réunir un Conseil d'Administration avec ce point à l'ordre du jour, pour avoir une autorisation afin de recruter un volume d'AESH suffisant (même s'il est plus important que les besoins réels).

-Ensuite, le recrutement n'a pas toujours été concluant (certains candidats n'avaient pas le profil).

-Enfin, certains élèves sont toujours en attente de la notification MDPH.

A aucun moment, la DSDEN reconnaît qu'il y a eu un « dysfonctionnement » dans la gestion du pôle AESH en Savoie. **Le SE-UNSA exprime depuis plusieurs années son inquiétude sur le fait que le coordonnateur AESH soit seul à gérer un nombre de notifications croissant et demande depuis maintenant 3 ans à ce qu'il y ait du renfort... Il faut attendre malheureusement que la situation soit inacceptable pour que Le DASEN nous annonce enfin aujourd'hui qu'une collègue en exeat de l'Isère a été affectée pour cette année afin de renforcer le pôle AESH. Le SE-UNSA souhaite que ce support soit pérenne, ce à quoi le DASEN ne peut s'engager.**

L'administration ne nous donne aucune précision sur le nombre d'élèves sans AESH dans les écoles. **N'hésitez pas à nous faire remonter vos difficultés. La secrétaire générale nous demande de lui faire passer les situations qui posent problème.**

#### **Remplacement :**

Le SE-UNSA demande également un état des lieux du remplacement dans le département. Pour l'instant, selon l'administration, tout va bien.... Ce ne sont pas les retours du terrain malheureusement... Continuez à nous faire remonter l'absence de remplaçant dans les écoles...

## **Section de Savoie**

### **Circonscription de Chambéry 4 :**

Les élus du personnel demandent un état des lieux de l'organisation de la circonscription suite à l'absence simultanée de l'IEN, secrétariat de l'IEN, conseillers pédagogiques...

Mme Barroso rappelle les difficultés de la circonscription de Chambéry 4 pour laquelle elle a déployé un maître formateur pour épauler le CPC EPS, resté seul. Le remplacement est géré par Chambéry 1 et 2 demi postes d'EVS (secrétariat) ont été donnés par la DSDEN à Chambéry 4.

### **Contractuels dans les écoles :**

Les élus du SE-UNSA interrogent le DASEN sur l'arrivée de contractuels qui prennent la place de remplaçants, notamment à l'école du Biollay où les collègues ont vécu une rentrée difficile et mouvementée. D'autres écoles sont dans la même situation. **Le SE-Unsa a déploré la gestion de la mise en place des contractuels dans les écoles : équipes et remplaçants déjà en poste prévenus au dernier moment et qui se retrouvent bien seuls face aux parents mécontents....**

Mme Barroso s'étonne de la remarque des élus du personnels sur l'école du Biollay...

Actuellement 13 contractuels ont été recrutés sur les 16 annoncés... Ceux qui sont sur poste sont titulaires du CRPE ou sont inscrits pour le passer. L'IENA ajoute que ces contractuels sont accompagnés par les CPC et qu'une formation d'accompagnement au concours leur sera proposée.

Les élus du personnel se demandent si le nombre de contractuels sera suffisant pour compenser les besoins en remplacement, notamment les départs en congé parental...

Pour le SE-Unsa ce n'est pas aux équipes d'assurer la formation de ces collègues...

### **Psychologues scolaires**

Le SE-UNSA demande où en est la situation concernant les psychologues scolaires. L'administration répond que tous les postes vacants sont maintenant pourvus par des contractuels :

- 1 sur St Alban Leysse et 1 sur Aix les Bains : ce sont 2 contractuels qui ont les compétences nécessaires. 1 contractuels a déjà rempli ces missions l'an dernier
- La 3<sup>ème</sup> à Pont de Beauvoisin est une PE qui a tous les diplômes requis...
- 

### **Circulaires de rentrée**

Le SE-UNSA fait remonter la colère des collègues à propos des circulaires de rentrée, vécues comme très injonctives dans certaines circonscriptions, avec des mises à jour des PPMS, DUER, et projet d'école... et demandées la veille pour le lendemain, quand ce n'est pas le jour même !!!

## **Section de Savoie**

### **CP et CE1 dédoublés :**

Les élus du personnel interpellent l'administration sur les conséquences administratives des dédoublements des CP et CE1, car les collègues ont reçu de nouveaux PV d'installation. Mme Robin explique qu'il y a une codification spécifique pour ces postes. Les collègues ne perdent pas leur ancienneté dans l'école. L'administration reconnaît qu'il faudra réécrire la circulaire du mouvement en prenant en compte la situation de ces collègues. **Le SE-UNSA demande que ces collègues ne soient pas considérés comme étant les « derniers arrivés dans l'école » et ne soient pas les premiers visés par une fermeture de classe.** Pour l'instant, pas de réponse positive de l'IA...

### **Indemnités de déplacement en début d'année pour les collègues en surnombre :**

Les élus des personnels demandent que les collègues sans poste en septembre ayant effectué des missions de remplacement soient défrayés de leurs déplacements. L'Administration explique que ces personnels ne pourraient peut-être pas bénéficier de l'ISSR car ils ne sont pas nommés sur des postes de TR. Pour le SE-Unsa, c'est inacceptable... face à notre demande, le DASEN invite les collègues concernés à se faire connaître. **N'hésitez pas à nous faire remonter votre situation.**

### **Hors-classe : non prise en compte des années d'instituteur et révision des avis émis**

Les élus du personnel demandent à l'IA s'il sera possible de réviser les avis mis dans la précipitation l'année dernière, comme le DASEN l'avait indiqué en juillet dernier...

La demande de révision des avis est remontée au Ministère, où elle est étudiée. Il y aura donc une évolution nationale. A suivre...

**Au niveau national, le SE-Unsa a déjà interpellé le Ministère pour demander une révision possible des avis des collègues. Aussi, nous demandons au Ministère que l'AGS soit l'élément discriminant et non pas l'ancienneté dans le corps des PE....**

### **Calendrier des instances :**

Les élus du personnel demandent au DASEN un calendrier des instances. Le DASEN souhaite attendre les résultats des élections professionnelles de décembre et l'installation des nouveaux élus du personnel pour définir le calendrier.

Le SE-UNSA déplore qu'un CDEN « de rentrée » ait lieu en mars !!! De plus, les collègues attendent souvent avec impatience la CAPD promotions... c'est inacceptable de la tenir en février/mars...

Le SE-UNSA demande qu'une réunion concernant la circulaire du mouvement et des temps partiels puisse tout de même avoir lieu en amont...

## **Section de Savoie**

### **Stages MIN :**

Augmentation des candidatures cette année : 37 candidatures et 2 candidatures hors délai  
12 candidatures retenues (6 l'année dernière)

L'IA a retenu les candidatures selon 4 critères classés selon ces priorités :

- 1/ Collègues ayant suivi une formation CAPPEI
- 2/ collègues sur postes ASH sans spécialisation ou juste nommés
- 3/ enseignants référents
- 4/ Autres et selon motivation des candidats

Nombre de stages limités par le budget : 12 personnes sont retenues avec un avis favorable.

Le SE-UNSA demande que l'ancienneté de la demande puisse être prise en compte pour les collègues non reçus cette année, comme indicateur de motivation...

L'IA ouvre la porte d'une réflexion dans ce sens... A suivre

### **Stages avec appel à candidature :**

327 candidats pour 15 stages, dont 1 qui a été annulé (regroupé avec le même stage au cycle 3)

Le SE-UNSA déplore que la candidature des collègues de cycle 2 n'ait pas été prise en compte pour intégrer le stage cycle 3.

#### **Le barème :**

AGS plafonnée à 25

15 points si pas de stage entre 2015 et 2018

10 points si collègue T3 ou T4

Discriminant : AGS, date de naissance,

Demandes instruites par ordre de barème et de vœu. Lorsqu'un stage est complet, on fait glisser le numéro du vœu.

Remarque : de nombreuses égalités ont dû être tranchées à la date de naissance, peut-on trouver un autre discriminant ? La question est posée... à suivre...

**Stage 9 (apprendre à porter secours) :** 68 candidatures pour 40 places.

NB : les directeurs en stage passent le PSC1 et le nombre de formateurs a augmenté

**Stage 11 (enfant précoce en difficulté) :** 57 candidatures pour 25 places

**Stage 12 (élève perturbateur) :** 85 candidats pour 15 places

**Stage 15 (La voix) :** 90 candidats, 20 places

**Stage 16 (EPS sans matériel) :** 87 candidats, 20 places

Stage 17 (égalité filles-garçons, sexualité) : 48 candidats, 20 places

**Stage 18 (sciences et domaine 1 du socle) :** 36 candidats, 25 places

**Stage 19 (HG et domaine 1 du socle) :** 23 candidats, 18 places

**Section de Savoie**

**Stage 22 (école et cinéma) : 23 candidats, 18 places**

**Stage 23 (chorale à l'école) : 87 candidats, 20 places**

**Stage 24 (construction parcours éducatif) : 48 candidats, 20 places**

**Stage 26 (relation école-familles) : 52 candidats, 18 places**

**Stage 27 (maternelle) : 77 candidats, 36 places**

**Stage 25 (atmosphère de classe propices aux apprentissages) : 77 candidats, 15 places**

**Liste complémentaire** : sera élaborée de façon systématique pour que les stages soient complets.

L'administration demande à être prévenue des éventuelles impossibilités des candidats pour faire partir d'autres collègues. Pensez à prévenir rapidement l'administration si vous êtes dans l'incapacité de vous rendre à un stage...ceci permettra à un collègue de profiter de la formation...